

## SEANCE DU 29 juin 2015

*Présents : Alain Amalric, Jacques Assemat, Philippe Barthès, Stéphanie Benoit, Michel Bourdel, Guy Cathala, Danièle Escudier, Jean-Luc Farenc, Maria Gers, Florent Gutkin, Serge Lafon, Daniel Peigné, Bernard Prat, Michèle Vincent, Michèle Vidal*

*Excusé avec pouvoir : Claude Corbaz pouvoir à M. Serge Lafon*

*Excusés : Joël Cabrol, Marjoleine Fabre, Monique Ribot*

*Absents : Isabelle Calas*

### Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière séance,
- Validation du concours à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »,
- Fonds de concours
- Prime de fonctions et de résultats (PFR)
- Plan de financement prévisionnel PLUi
- Plan de financement prévisionnel composteurs
- Demandes de subvention de la part du conseil départemental de l'accès au droit du Tarn concernant la création du Point d'accès au droit à la Maison de justice et de droit de Mazamet (contribution de 2000€)
- Approbation des statuts du SMIX, réseau des écoles de la vallée du Thoré
- Opération façade
- Questions diverses
- Participation au programme biodiversité du CPIE des Pays Tarnais (contribution d'environ 1000€)
- Convention avec le syndicat mixte des hautes terres d'Oc dans le but de bénéficier des aides de la Région
- Avis sur le décret faisant de Toulouse le chef-lieu provisoire de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Inscription au PDESI (plans départementaux des espaces, sites et itinéraires) du site de course d'orientation de Saint-Amans-Valtoret
- Demande d'évaluation des routes par la DDT
- Avis sur l'office de tourisme

### **1. Validation du concours à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv),**

Suite à la candidature de la CCHVT à l'appel à projet TEPcv et au classement du territoire « en devenir », les élus souhaitent délibérer en faveur de cet appel à projet afin d'être classé territoire lauréat et pouvoir bénéficier d'une aide de 500 000€ sur les projets liés à la croissance verte.

### **2. Fonds de concours**

Différentes communes ont demandé une participation via le fond de concours pour des dépenses d'investissement :

- Labastide-Rouairoux :
  - Pour l'achat d'un véhicule utilitaire : 6 732€
  - Pour l'acquisition d'un mini-chargeur : 10 000€
- Saint-Amans-Valtoret :
  - Achat d'un tracteur et d'un broyeur : 13 284,35€
- Lacabarède :
  - Mise en sécurité des aires de stationnement en bordure de la RD 612 : 11 275€

### 3. Prime de fonctions et de résultats (PFR)

Suite à l'obtention du concours d'attaché de Virginie Houlès, M. le Président demande au conseil communautaire s'il est d'accord pour modifier les primes dont elles bénéficiaient aujourd'hui afin de les adapter au grade de catégorie A. En effet, l'IAT et l'IHTS ne sont pas autorisées dans le cadre A. Le conseil communautaire est d'accord avec le Président.

### 4. Plan de financement prévisionnel PLUi

Le Président demande au conseil communautaire s'il est d'accord pour valider le plan de financement suivant :

	Montant en HT	Taux
Appel à projet PLU 2015	20 000€	20%
DGDU	30 000€	30%
autofinancement	50 000€	50%
Total	100 000€	100%

Le Président précise que ce plan de financement évoluera avec le temps. Le conseil communautaire autorise le président à le modifier en fonction des nouvelles informations et possibilités de financement que la CCHVT pourrait avoir.

### 5. Plan de financement prévisionnel composteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la distribution des composteurs et de signer l'ensemble des documents y afférent.
- De valider le plan de financement suivant :

	Taux	Montant HT
Département du Tarn	20%	807 €
ADEME	30%	1210 €
Autofinancement	50 %	2 017,20 €
Total	100%	4035,20€ HT

### 6. Demandes de subvention de la part du conseil départemental de l'accès au droit du Tarn concernant la création du Point d'accès au droit à la Maison de justice et de droit de Mazamet (contribution de 2000€)

Les élus ne souhaitent pas participer financièrement à ce point d'accès au droit à la maison de la justice et de droit de Mazamet. Ils estiment que les services sont déjà mis en place et que la participation payée par les communes est suffisante.

## **7. Approbation des statuts du SMIX, réseau des écoles de la vallée du Thoré**

Les élus approuvent les nouveaux statuts du SMIX.

## **8. Opération façade**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider le dossier de :
- M Christian Mateos afin qu'il démarre les travaux au 9 rue de la maison du berger, 81 660 Bout du Pont de l'Arn, la subvention d'un montant de 608 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- Mme Jacqueline Gau afin qu'elle démarre les travaux au 67 rue Pierre et François Crouzet à Labastide-Rouairoux, la subvention d'un montant de 1 472 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- De valider les dossiers de :
- La SCI Tarn Bleu Sud :
- sous réserve de contacter M. Didier Cuquel en début de chantier pour faire les essais de teintes, concernant la subvention pour les travaux de réfection de la façade située au 60, bd Carnot à Labastide-Rouairoux d'un montant de 4 912€, la subvention ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- afin qu'elle démarre les travaux au 100, boulevard Carnot à Labastide-Rouairoux, la subvention d'un montant de 1 560 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- D'accorder le paiement :
- D'une subvention d'un montant de 1 122€ pour la réfection de la façade de M Joël MAISONNAVE pour des travaux effectués au 67 ter, rue Pierre et François Crouzet à 81270 Labastide-Rouairoux,
- D'une subvention d'un montant de 560 € pour la réfection de la façade de M Albert Cabrol pour des travaux effectués au 63 avenue du Banquet à Saint-Amans-Valtoret.
- D'une subvention d'un montant de 592 € pour la réfection de la façade de Mme. Claudine Cabrol pour des travaux effectués au 65 avenue du Banquet à Saint-Amans-Valtoret,
- D'une subvention d'un montant de 1 120 € pour la réfection de la façade de M et Mme Escudier pour des travaux effectués au bourg 81240 Rouairoux.
- D'une subvention d'un montant de 2128 € pour la réfection de la façade de M Jacques BARTHES pour des travaux effectués au 57 Grand Rue 81 660 Bout du Pont de l'Arn.

## **9. Participation au programme biodiversité du CPIE des Pays Tarnais (contribution d'environ 1000€)**

Les élus souhaitent participer au programme biodiversité du CPIE et accepte la contribution financière demandée. Ce programme dure 3 ans.

## **10. Convention avec le syndicat mixte des hautes terres d'Oc dans le but de bénéficier des aides de la Région**

Les élus acceptent de signer la convention avec le syndicat mixte des hautes terres d'oc afin de bénéficier des conditions du contrat unique permettant d'accéder à des subventions régionales.

## **11. Avis sur le décret faisant de Toulouse le chef-lieu provisoire de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

Les élus sont d'accord pour que Toulouse deviennent le chef-lieu provisoire de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

### **12. Inscription au PDESI (plans départementaux des espaces, sites et itinéraires) du site de course d'orientation de Saint-Amans-Valtoret**

M. le Président présente l'opportunité d'inscrire au PDESI le site d'orientation de la Planette afin de bénéficier d'une meilleure communication et d'attirer des clubs ou autres potentiels visiteurs. Le conseil communautaire approuve cette démarche.

### **13. Demande d'évaluation des routes par la DDT**

M. le Président explique aux élus que la DDT effectue encore gratuitement des inventaires des routes afin d'évaluer l'état général du patrimoine. Les élus souhaitent que ces inventaires soient effectués dans leur commune.

### **14. Avis sur l'office de tourisme**

Suite à la commission tourisme qui s'est déroulée le mercredi 24 juin, les élus ont souhaité soumettre au vote la question de l'avenir de l'office de tourisme.

Suite au constat des dysfonctionnements de la structure aujourd'hui, il apparaît nécessaire de faire évoluer son mode de fonctionnement. Ce service reste essentiel suite aux investissements touristiques de la CCHVT.

La professionnalisation de l'office de tourisme et la promotion du territoire font parties des principaux objectifs de cette action.

Les documents suivants ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent voter :

- Le budget prévisionnel si la communauté de communes souhaite gérer seule un office en régie directe
- Les avantages et inconvénients de la gestion d'un office de tourisme en régie directe par rapport à la gestion associée avec Mazamet
- Les avantages et inconvénients de la mutualisation avec l'office de tourisme de Mazamet

Suite au vote :

L'ensemble du conseil, à l'exception des élus de Labastide ont souhaité poursuivre le travail de conventionnement, avec la mairie de Mazamet.

Il a été demandé à l'ensemble des élus de transmettre leurs remarques et leurs souhaits de modification de la convention avec Mazamet afin d'avancer sur le contenu de cet accord avant le mercredi 8 juillet 2015.